

<p style="text-align: center;"><b>Département</b> <i>Meurthe et Moselle</i></p> <p style="text-align: center;"><b>Arrondissement</b> <i>Nancy</i></p> <p style="text-align: center;"><b>Canton</b> <i>Entre Seille et Meurthe</i></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: left;"><b>Nombre de Conseillers</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 2px;"><i>En exercice</i></td> <td style="text-align: center; padding: 2px;"><i>11</i></td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;"><i>Présents</i></td> <td style="text-align: center; padding: 2px;"><i>10</i></td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;"><i>Votants</i></td> <td style="text-align: center; padding: 2px;"><i>10</i></td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Convocation établie</b> <i>Le 22 octobre 2020</i></p> <p><b>Délibération affichée</b> <i>Le 3 novembre 2020</i></p>	<b>Nombre de Conseillers</b>		<i>En exercice</i>	<i>11</i>	<i>Présents</i>	<i>10</i>	<i>Votants</i>	<i>10</i>	<p style="text-align: center;"><b>COMMUNE DE ARRAYE ET HAN</b></p> <p style="text-align: center;"><b>PROCÈS VERBAL</b> des <b>DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b> de la séance ordinaire du <b>lundi 26 octobre 2020</b></p> <p>L'an deux mil vingt, le vingt-six octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Arraye et Han s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation ordinaire légale, sous la présidence de Monsieur Denis ORY, Maire</p> <p><b>étaient présents</b> : Mmes GUIOT Adeline, LOUIS Aurélie, MUNIER Mélisandre Mrs BERRY Bernard, GEOFFROY Arnaud, GILLMETT Kevin, LEMOINE Anthony, ORY Denis, THOURON Jean-Marc, WOLTRAGER Nicolas</p> <p><b>étaient excusés</b> : Mr VAUTRIN Jean-Pierre</p> <p><b>étaient absents</b> :</p> <p><i>Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Mr GEOFFROY Arnaud</i></p>
<b>Nombre de Conseillers</b>									
<i>En exercice</i>	<i>11</i>								
<i>Présents</i>	<i>10</i>								
<i>Votants</i>	<i>10</i>								

### **N° 1 – Désignation des représentants à la Commission Intercommunale des Impôts Directs**

La commission intercommunale, en lieu et place des commissions communales :

- Participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers (article 1504 du code général des impôts) ;
- Donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.

Considérant que le code général des impôts rend obligatoire la création, par les communautés soumises de plein droit ou sur option au régime fiscal de l'article 1609 nonies C, d'une commission intercommunale des impôts directs, composée de 11 membres : le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué), 10 commissaires titulaires.

Considérant que le conseil communautaire doit, sur proposition des communes membres, dresser une liste composée des noms :

- de 10 commissaires en nombre double (soit 10 +10) ;
- de 10 commissaires suppléants en nombre double (soit 10 + 10) ;

Considérant que Les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- être âgés de 18 ans révolus ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou d'un commun membre ;
- être familiarisés avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de la communauté de communes de Seille et Grand Couronné

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

Le conseil communautaire de Seille Grand Couronné, par délibération n°17-09-2020 a approuvé le renouvellement de la CIID. Il convient désormais que le conseil municipal propose deux personnes (1 titulaire – 1 suppléant) susceptibles de devenir commissaires.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, propose les personnes désignées ci-dessus :

- Monsieur LEMOINE Anthony, membre titulaire
- Monsieur GEOFFROY Arnaud, membre suppléant

### **N° 2 – Nomination d'un conseiller municipal responsable de la commission de contrôle de la liste électorale**

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de nommer un conseiller municipal choisi parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle des listes électorales de la commune (additions, radiations).

Après un tour de table des conseillers municipaux, Madame Mélisandre SCHAEFFER se porte candidate pour être nommée responsable de la commission de contrôle des listes électorales de la commune. Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de sa candidature.

### **N° 3 - Modification des horaires de secrétariat de mairie**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal une proposition de modification des horaires du secrétariat de mairie.

Après discussion, le conseil municipal approuve, avec 5 voix pour et 5 voix contre, la modification des horaires d'ouverture du secrétariat de mairie comme suit :

- Mardi : 9 h 30 - 12 h 30 / 14 h – 19 h
- Vendredi : 9 h 30 - 12 h 30 / 14 h – 17 h.

Fait à Arraye et Han les jours, mois et an susdits

Le secrétaire de séance :

Le Maire, Mr Denis ORY,  
Certifie avoir affiché le compte-rendu de cette séance le 3 novembre 2020 et transmis au contrôle de légalité le 3 novembre

1. Désignation des représentants à la Commission Intercommunale des Impôts Directs
2. Nomination d'un conseiller municipal responsable de la commission de contrôle de la liste électorale
3. Modification des horaires de secrétariat de mairie